

# Échos du conseil

## SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

### Acceptation provisoire de travaux

On procède à l'acceptation provisoire des travaux d'asphaltage 2015, phase 3.

### Acceptation finale de travaux

On procède à l'acceptation finale des travaux suivants :

- Construction d'une chambre de compteur d'eau, boulevard de Versailles, secteur du Domaine-Vert Nord.
- Mise en place d'infrastructures municipales, rue Jean-Baptiste-Gauthier, secteur de Saint-Benoît.

### Octroi d'aides financières

On verse une aide financière au montant maximum de 5 000 \$ prise à même le Fonds de soutien au développement sectoriel issu du Fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par Laurentides économique, dans le projet intitulé Partenariat-Laurentides économique.

De plus, on verse une aide financière au montant de 10 000 \$, suite à une demande présentée par Usinage StepByStep Innovation, soit 5 000 \$ à M. Marc-Olivier Lavoie, et 5 000 \$ à M. Marc-Antoine Couture, dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises.

Finalement, on verse une aide financière au montant de 1 000 \$, suite à une demande présentée par Entreprise EzjobSolution, soit 500 \$ à M. Tristan Laverdure, et 500 \$ à M. Thomas Dufresne, dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises.

### Adhésion à l'UMQ

On renouvelle l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et on autorise le paiement de la cotisation annuelle et de la tarification au Carrefour du capital humain, le tout pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, pour un montant total de 41 807,67 \$, incluant les taxes applicables.

### Conduite de refoulement

On accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit Miabec, la soumission relative au déplacement d'une conduite de refoulement, rue Henri-Piché, à l'intersection du chemin Saint-Simon, secteur de Saint-Canut, pour un prix global approximatif de 31 963,05 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

### Prêt de services de policiers

On autorise la signature d'une entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville relativement au prêt de services de policiers de la Ville à la SQ.

### Embauche de deux pompiers

On embauche MM. Charles Rivest et Karim Aouad au poste de pompier au Service de la sécurité incendie, secteur de Saint-Canut, en tant que personnes salariées syndiquées.

### Installation de panneaux d'arrêt

On installe des panneaux d'arrêt dans le secteur du Domaine-Vert Sud, en bordure de la rue du Rallye, à l'intersection de la rue de la Natation, et en bordure de la rue de la Natation, à l'intersection de la du Rallye, côté nord.

### Stationnement interdit

On interdit le stationnement en tout temps sur une partie de la place Binette, secteur de Saint-Augustin.

### Comité d'investissement

On procède à la création du Comité d'investissement de Mirabel. On nomme en tant que membres désignés du conseil pour y siéger à ce comité, les conseillers Guylaine Coursol et Michel Lauzon, et en tant que représentants des différents secteurs de l'économie, les personnes suivantes : Serge Éthier (secteur commercial), Judith-Ann Bélanger (entreprises industrielles), François Lemire (entreprises industrielles – secteur aéronautique), Éléonore Macle (secteur communautaire – récréotourisme), Gérard J. Bernardel (secteur financier).

### **Défi jeunesse Québec**

On appuie Défi jeunesse Québec dans son projet structurant d'aide à la pauvreté « Moissonneurs solidaires », dans la région de Mirabel.

### **Appui à la Ville de Rivière-du-Loup**

On appuie la Ville de Rivière-du-Loup dans sa demande auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement au soutien financier de chaque ville mise en cause dans ses poursuites concernant la contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

### **Laurentides économique**

On nomme M. Gilbert LeBlanc, directeur de Mirabel économique, pour siéger pour et au nom de la Ville au sein de Laurentides économique, et ce, pour une période de deux ans